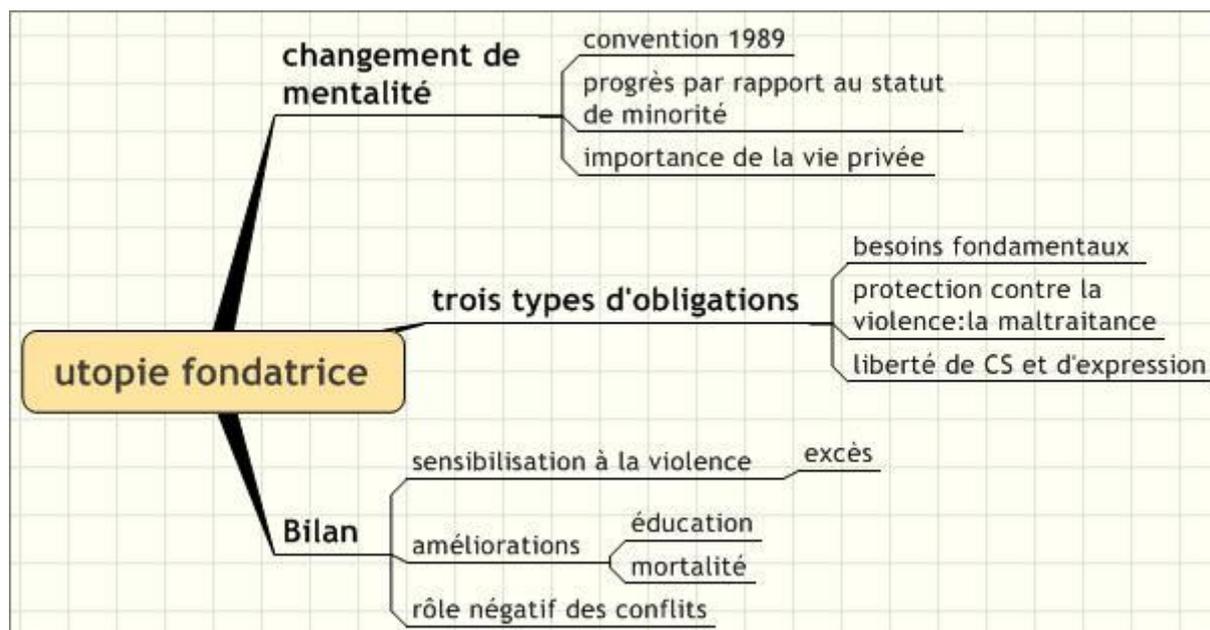


## Café 58



### I) Utopie fondatrice ou Prophétie auto réalisatrice

\*Déclaration des droits 1948 n'a d'abord été qu'un appendice à la déclaration des droits de l'homme. Dans l'après guerre on vise la protection des orphelins et le devoir d'éducation. La convention 1989 est autre chose puisque des normes à respecter dans les institutions.

-Les droits de l'enfant comme utopie fondatrice apparaissent comme un principe et un horizon régulateur en vue d'améliorer les institutions et les rapports entre générations. Ils servent de référence pour critiquer et faire évoluer des pratiques séculaires : quand la priorité n'est pas la survie<sup>1</sup>.

-Un progrès indéniable : pendant longtemps l'enfant n'avait pas de statut politique. C'était une propriété du chef de famille en relation à son état **de minorité** : Pas de droit pour les mineurs à l'exception de l'héritage.

Ex Code napoléon : les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux article 1124.

-Il n'a pas été évident de les établir car ils supposent un **changement de mentalité** soit une nouvelle attention à l'enfant : celui-ci n'est plus simplement un être à dresser, il a une vie privée.

Ainsi l'apparition des droits va de pair avec l'attention à **la vie privée** cf. importance de Rousseau<sup>2</sup> : l'enfant naît bon c'est la société qui le corrompt, les enfants sont enfants avant que d'être homme ; autrement des fruits précoces avariés.

<sup>1</sup> Dans une situation de grande pauvreté, la priorité étant la survie des familles, les enfants doivent y contribuer, aux dépens de leurs propres besoins.

<sup>2</sup> En réaction à l'idée selon laquelle l'enfant naissait mauvais à cause du péché originel, Rousseau a affirmé que l'enfant naît bon et que c'est la société qui le corrompt. Il s'en est pris également à plusieurs attitudes répandues au XVIIIe siècle, dont l'embaillotement des bébés, l'allaitement mercenaire et les punitions corporelles : « La nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. Si nous voulons pervertir cet ordre, nous produirons des fruits précoces, qui n'auront ni maturité ni saveur, et ne tarderont pas à se corrompre ; nous aurons de jeunes docteurs et de vieux enfants. L'enfance a des manières de voir, de penser, de sentir, qui lui sont propres ; rien n'est moins sensé que d'y vouloir substituer les nôtres ; et j'aimerais autant exiger qu'un enfant eût cinq pieds de haut, que du jugement à dix ans. »

, Freud.<sup>3</sup>

Aujourd'hui il faut prendre en considération l'**individualisme** triomphant: l'enfant est un individu ; tout individu est roi dans une société individualiste

Comment le progrès s'est-il traduit ?

-L'intérêt supérieur de l'enfant devient une préoccupation politique : on n'est plus dans la situation où on fiance les filles à 6 mois pour les marier à 9ans

Cependant cet intérêt reste difficile à définir juridiquement avec précision :

-Les droits des enfants renvoient à 3 types d'obligation : les besoins fondamentaux, la protection contre la violence, la liberté de Cs et de religion

1) **Besoin fondamentaux** santé, nutrition éducation :

-Physique faim maladie,

-Spirituel la moralité

2) Protection contre **la violence thème de la maltraitance**<sup>4</sup> néologisme des années 90

la maltraitance : application délicate

Comment évaluer la maltraitance ? Subtile et courante chez les familles des classes favorisées  
Pb du signalement de la maltraitance cf video

-Quelle valeur accorder au témoignage des enfants : « Les enfants se plaignent et parfois ce n'est pas vrai » : Quand un enfant dit qu'il se fait taper, est-ce vrai ou pas ?

Autrefois Dupré, un des fondateurs de la psychologie médico-légale, affirmait sans ambages que le témoignage de l'enfant devait être considéré « sinon comme irrecevable, au moins comme extrêmement suspect ». Il existait selon lui « un prurit inventif qui tourmente l'imagination de l'enfant ». On ne doit pas suivre l'adage « la vérité qui sort de la bouche de l'enfant, mais l'erreur en raison de l'inachèvement de son écorce cérébrale ». Selon Dupré les fillettes auraient plus encore que les garçons tendance à la fabulation qui chez elles « est plus précoce et plus riche »

- quoiqu'il en soit il reste difficile d'accuser ses parents<sup>5</sup>

3) Le droit concernant **la liberté de Cs et d'expression**, en tenant compte du degré de maturité<sup>6</sup>

L'idée de maturité va conduire à définir des étapes de l'enfance pour l'application progressive des droits en fonction de l'âge ex Justice pour mineur : séparer des adultes, âge à laquelle on les met en prison

-Les adultes doivent associer les enfants aux décisions qui les concernent selon l'âge et le degré de maturité, selon leur autonomie L'**autonomie** est de participer à l'édification du monde dans lequel on vit Pb responsabiliser progressive

### **Bilan**

1) augmentation de la sensibilité de la Cs à la violence

Avec parfois *des retombées perverses*

---

<sup>3</sup> Une femme, Maria Deraismes, journaliste, féministe engagée, fondatrice de l'obédience maçonnique mixte du Droit Humain, prononce, à ce sujet, en 1876, une conférence déjà intitulée « Les droits de l'enfant »

-Janusz Korczak qui réclama pour la première fois 1920 à la Société des Nations une "Charte pour la protection des enfants, opère un renversement décisif : il ne milite pas seulement pour *la protection de l'enfance*, mais aussi pour *la reconnaissance des enfants*. Il s'insurge contre l'ignorance, le mépris ou la négation d'un univers enfantin qui lui apparaît infiniment riche, porteur de possibilités et d'espérances inouïes, disponibles à la culture, capable de vie en société. Cf. Meirieu

<sup>4</sup> Néologisme jusque dans les années 1990-1995, ce terme commence en réalité à être utilisé dans le langage courant dès le début des années 1980 Rapaport EU

<sup>5</sup> L'âge de consentement aux relations sexuelles, fixé à 10 ans jusqu'en 1832 en France. Les jeunes vierges étaient particulièrement recherchées, en raison du mythe que les relations sexuelles avec elles permettaient de guérir la syphilis. Cf le même raisonnement à propos du sida en Afrique du Sud

<sup>6</sup> Auparavant, il devait obéir jusqu'à l'âge de raison, jusqu'à ce qu'il se conduise de manière raisonnable : il n'avait pas à être écouté tant qu'il n'avait pas de discernement.

- 1) Cyrulnik remarque qu'à Toulon, après l'émotion d'un inceste, on a développé un excès de crainte 50 % des jeunes filles se barricadent en n'ouvrant plus la porte de leur chambre à leur père. Si on parle des hommes en termes de violeur ce n'est pas structurant pour l'enfant
- 2) Les éducateurs doivent se tenir sur leur garde, lorsqu'ils ont quotidiennement à s'occuper d'enfants, et d'autant plus s'ils sont hommes et qu'ils interviennent dans le secteur de la petite enfance où l'acte éducatif et les soins corporels sont intriqués.

Empiètement sur l'autorité familiale : Ces droits permettent à l'autorité publique d'intervenir dans la famille et d'assurer une protection juridique appropriée qui permet de condamner les adultes<sup>7</sup>

## 2) Dans les faits des améliorations importantes

-Diminution de la mortalité

Il ne faut pas sous estimer la mortalité due aux mauvais traitements qui reste significative dans les pays occidentaux cf. vidéo

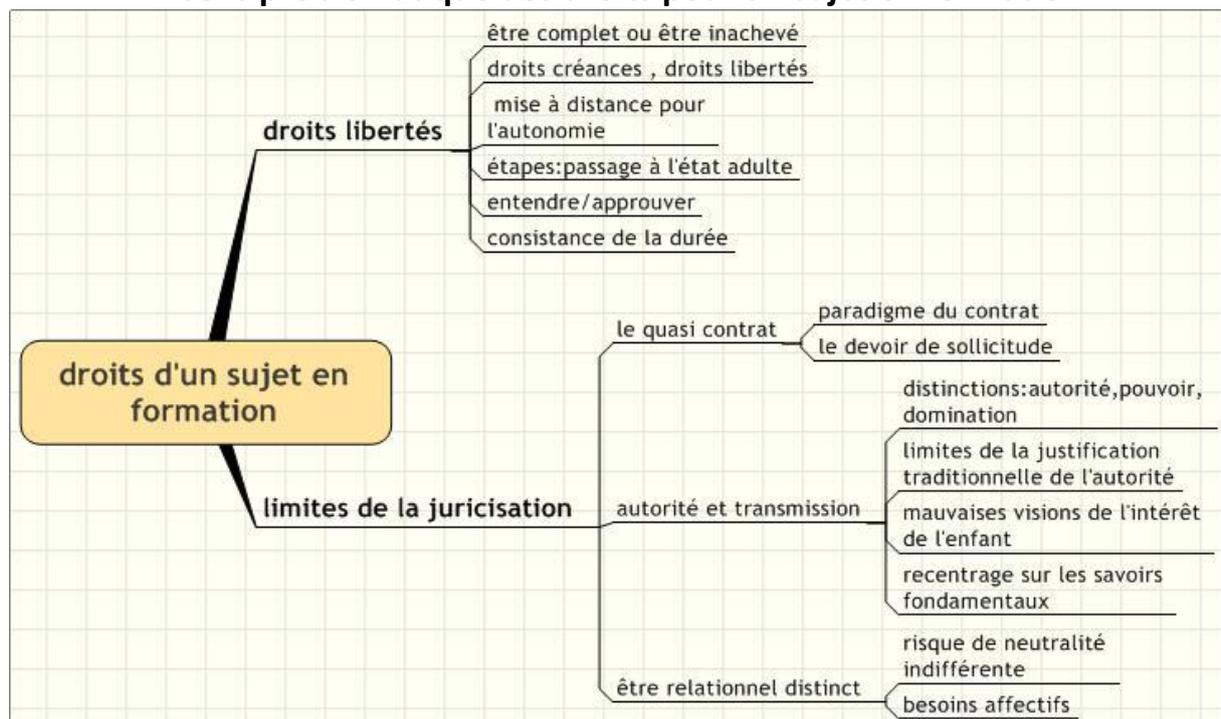
-Importance de la solarisation : à contextualiser selon l'état de la société cf. note Cyrulnik avoir un travail avant d'aller à l'école est important pour la reconnaissance dans certaines sociétés

Quoiqu'il en soit la Cs de la violence ne supprime pas la violence des guerres, de l'exploitation économique ou sexuelle

. **Question** est-ce que les droits sont causes ou ne font qu'accompagner une évolution ?

Il ne faut pas oublier par exemple les synergies médico-psycho-sociales.

## Il sens problématique des droits pour un sujet en formation



### 1) quels sens donner aux « droits libertés »

Les droits de l'enfant peuvent s'interpréter comme **limitation de la puissance paternelle** (abandon, mauvais traitement exploitation). Mais la problématique de la protection est

<sup>7</sup> Cela dépasse les enfants puisque l'on peut être condamné si l'on violente son chien

dépassée par celle de la reconnaissance d'une personne capable d'autonomie, que l'on ne doit pas assujettir mais assister :

La-difficulté : l'enfant est considéré à la fois comme un **être complet** à respecter et un **être inachevé** à former, lequel a besoin de recevoir des adultes les clés du monde dans lequel il est inséré

Meirieu distingue les **droits créances : droits à**, à avoir une famille, à être nourri éduqué soigné

Si les Droits créance semblent évidents, ils sont loin d'être réalisés 100millions dans la rue, 400millions exploités Prostitution

**Droits libertés : droits de**, d'exprimer son opinion, d'être entendu en justice, de rechercher des informations, d'association, de liberté de Cs, de religion,

-plus problématiques car par exemple il y a une tension entre son droit de s'exprimer et sa capacité de discernement :il faut considérer le degré de maturité

Ex : si l'enfant est autonome il devrait gérer son équilibre alimentaire ou scolaire de façon responsable mais comment s'autolimiter devant les friandises. Va-t-il choisir les taches rebutantes à l'école comme apprendre sa grammaire

Meirieu fait une remarque **anthropologique sur la liberté** comme capacité de mise à distance et de reprise d'un donné reçu. Ce qui est non choisi est susceptible de la libre adhésion impliquée par l'autonomie

**Question** : quelle capacité de l'enfant à prendre de la distance par rapport à ce qu'il a reçu

Examen *des capacités*, des capacités à gérer des situations concrètes cf. possibilité de conduire de façon responsable, d'avoir un emploi.

Il s'agit de déterminer des seuils : à quel âge une jeune fille peut-elle acheter une pilule du lendemain sans l'autorisation des parents ? Quels films un enfant peut-il voir, s'il n'a pas 12 ans

Meirieu parle d'étapes et pense qu'il faut insister sur **le saut de la majorité** qui donne le statut d'être un citoyen à part entière

Les individus ont besoin de rites de passage. Les peuplades primitives prévoient des épreuves symboliques pour le passage au monde adulte . C'est une aide à la mutation

De nos jours quels rituels de passage pour les jeunes ? Ils sont très disséminés : le service militaire n'existe plus . le bac ? l'emploi ? celui-ci est tardif : 4,5 millions d'enfants adultes vivent chez leurs parents<sup>8</sup>

Puisque l'enfant est destiné à vivre dans une société démocratique, il faut lui apprendre à s'impliquer. Comment gérer l'assistance au développement de l'autonomie ?

Alors quels exercices préparent à la citoyenneté ? cf. « se former à l'exercice de la citoyenneté ». Comment soutenir la liberté de Cs ?

-D'abord apprendre à mettre de la distance par rapport à la pulsion pour l'émergence de la pensée. Pour faire attention il faut un processus d'inhibition de la réaction immédiate.

-L'éducateur doit favoriser la prise de temps pour permettre la réflexion : nécessité de parler, de s'expliquer. Demander des justifications. Conforter les réactions de bon sens. Encourager les bons raisonnements ≠ suivre les pulsions

**Distinctions importantes** : Pb de la **délibération souhaitable et du non négociable** ; **Entendre ≠ approuver** « lui reconnaître son droit à s'exprimer tout en se réservant le droit de décider »

---

<sup>8</sup> Enquête de l'[Insee](#) (2013) dénombre 4,5 millions de jeunes adultes vivant toujours chez leurs parents en 2013, dont 1,3 million a plus de 25 ans, et 480 000 ont plus de 35 ans. Parmi eux, beaucoup n'ont pas le choix : la part de ceux qui sont contraints à revenir après un épisode hors du domicile parental a augmenté de 20 % entre 2002 et 2013, passant de 282 000 à 338 000

L'enfant a le droit de manifester son insatisfaction, de mettre en avant ses désirs et ses raisons

≠ droit de choisir, de prendre une décision qui engage

Inscrire dans le temps pour la justesse et la consistance des décisions : ne pas oublier que l'esprit infantile lié au désir de puissance « c'est tout tout de suite »

Rôle essentiel de **la durée** = inscrire une décision dans le temps = Pb de la continuité

Ex choix d'un sport, d'une option d'étude : comme le remarquait Épictète : on rêve d'être champion olympique car c'est glorieux mais on ne voit pas l'esclavage de l'entraînement qui lui est associé.

La difficulté de la continuité est qu'elle implique une attention et une volonté créatrice pour surmonter les obstacles qui ne manquent pas de se dresser

Les adultes sont là pour limiter les risques, les échecs ≠ d'une démission

Être disponible pour entendre les réactions du jeune et l'amener à un engagement délibéré

École milieu protégé normalement si on rate un devoir ce n'est pas inscrit pour la vie

## 2) Les limites de la juridicisation, le devoir de sollicitude

### a) réflexion sur les limites de la dimension contractualisée

La relation adulte enfant, emportée par le dynamisme de l'égalité démocratique, subit une perte des repères du modèle traditionnel hiérarchique. Cela entraîne une crise de l'éducation et une crise de la famille. Si l'on envisage l'enfant comme un individu à part entière suffit-il de considérer ses droits pour être quitte envers lui ? Les droits protections ne viennent-ils pas imposer des limites aux droits liberté ?

Reformulation à partir de l'idée de contrat = un **quasi contrat** puisque l'être n'est pas totalement autonome. Par ex si l'enfant est un partenaire d'un quasi contrat comment interpréter son droit à l'intimité ?

Le contrat remet en question l'autorité dans le lien familial et scolaire : cela pose deux types de difficultés

1) La relation éducative peut-elle fonctionner de façon satisfaisante en s'appuyant sur le paradigme du contrat ? Réflexion sur l'autorité nécessaire à l'éducation qui fait appel à des choses qui ne se négocient pas cf. le texte sur l'autorité et la transmission

2) les besoins subjectifs de l'enfant : présence bienveillante afin qu'il se sente en sécurité et acquiert la confiance en soi et dans l'autre pour vivre Cf. le texte l'enfant n'est pas qu'un être relationnel distinct

Cependant - L'esprit de contrat ne manque **pas d'efficacité** pour le vivre ensemble, quand on insiste sur la *réciprocité des droits et des devoirs*

Dans une logique de la vie à plusieurs il est important d'insister sur les devoirs comme réciproque des droits

Avoir des droits implique que ces droits soient respectés par les autres donc des devoirs de sa part et réciproquement

L'école de la paix a produit des formations sur l'importance de respecter les droits des autres dans le cadre du vivre ensemble sans violence = échantillon de situations pour comprendre le respect de l'autre

Ex les incivilités peuvent être interprétées comme des manquements à ce respect

**Mais cela suffit-il ?**

L'adulte en a-t-il fini avec les obligations c'est le risque « l'assèchement de la relation de formation »

Danger de négligence sous prétexte de libération

L'enfant n'est pas indépendant de la bienveillance de son entourage ; Il a besoin de la confiance des adultes pour explorer le monde. Sans leur soutien affectif, sans leur sollicitude, il ne se développe pas .Il progresse parce qu'il fait plaisir à ses parents ou à sa maitresse  
D'où la demande de disponibilité de chaleur pour qu'il prenne Cs de son importance

## **b) L'autorité et la transmission**

1) Le texte commence par opérer des distinctions pour justifier la nécessité de l'autorité

*Egalite de droit et de traitement* : égalité de traitement ; le modèle : travail égal salaire égal  
les enfants ne sont pas des adultes donc cela implique un traitement différent

*Autorité, pouvoir et domination*

-La domination est une structure de commandement et d'obéissance, qui distingue des gouvernants et des gouvernés :

-L'autorité est un mode de légitimation de la puissance, par la tradition, par le chef ou par la loi. Elle n'est pas identique à la domination, elle désigne plutôt une dimension interne à la domination, celle de la validité objective de l'ordre, reconnu subjectivement comme légitime par les protagonistes

Le pouvoir est selon Arendt<sup>9</sup> « l'aptitude des hommes à agir de façon concertée ». Il repose sur le consentement du groupe , selon le modèle des conseils ouvriers par exemple ; les règles y sont acceptées collectivement et non imposées. Établir les règles pour organiser le vivre ensemble ≠ de la domination qui s'impose par la violence.

Ainsi les droits des enfants délivre d'un pouvoir paternel oppressif

2) Quelles justifications pour l'autorité médiatrice de la formation?

La promesse sociale de l'école en recul :

Comment continuer à fonder l'autorité des enseignants sur le traditionnel "Travaille et tu réussiras! «Travaille pour préparer ton avenir », quand leurs élèves baignent dans un climat de fascination générale pour les succès faciles, les escrocs impunis, quand le dealer de quartier gagne plus que leur professeur

L'autorité qui se fonde sur le savoir ne marche plus bien, que ce soit la sagesse des adultes ou la compétence du maitre. On entre dans une logique des reseaux qui fonctionne de façon horizontale.

Pour que les choses aillent vaille que vaille, sommes-nous condamnés à un rapport de domination ?

Pourquoi l'intérêt pour la formation traditionnelle a-t- été oublié ?

1) L'Imaginaire de l'enfance

-surinvestissement adulte envers l' enfant que l'on aurait aimé être = totale liberté

Pas encore englué dans les contraintes des choix de vie : décider c'est se limiter, nier des possibles

2) Les enseignants, pris dans l'idéologie du contrat, ont tendance à négocier ce qu'ils doivent enseigner . Certains cherchent la relation fusionnelle (maitre charismatique). L'ensemble ne va pas sans démagogie.

3) Effet Bourdieu qui a insisté sur l'héritage culturel pour la réussite : on propose une discrimination positive pour donner des moyens supplémentaires pour la réussite dans les ZEP (zone d'éducation prioritaire) En fait on s'aperçoit qu'on y développe une adaptation des savoirs au public concerné : ce qui est en rupture avec le projet d'égalité des chances <sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> (Arendt, 1972)

<sup>10</sup> Jean-Yves Rochex, est que « l'on a confondu innovation et démocratisation ». « On a promu les activités attractives et la pédagogie de projets, sans voir que ces projets, souvent à dimension collective – spectacles, expositions, journaux, recueils, etc. –, peuvent donner lieu à une division du travail dommageable entre élèves : il y a ceux qui écrivent et ceux qui posent le scotch... le monde 11/12/2015

Les classes privilégiées sont moins atteintes car encore sensibles aux codes fondamentaux pour la réussite et jouent sur leurs relations

Si l'on veut une école républicaine la solution passe par **un recentrage sur les savoirs fondamentaux**, structurants pour tous

Certes l'attention pédagogique à l'individualité est intéressante ex Découverte des esprits auditifs, visuels, mais un Retour à une méthode raisonnée, celle de la **décomposition des savoirs élémentaires** est nécessaire (lire compter) pour donner les bases

L'auteur insiste aussi sur le rôle de **la mémoire structurante**, qui infuse le bon français, essentiel entre autres pour ceux qui ne baignent pas dans le milieu linguistique favorisé

Mettre l'enfant au centre c'est lui transmettre quelque chose, non pas seulement veiller à son épanouissement dans l'instant, autrement on le méprise en lui disant « reste ce que tu es »

Ainsi :

\*Travailler la médiation ≠ appauvrir la transmission

= aider à grandir en mettant au contact des grandes œuvres

\*Établir une meilleure solidarité des adultes pour incarner l'autorité de l'institution

### **c) Pas qu'un être relationnel distinct**

Réflexion sur la vulnérabilité et la sollicitude : les obligations parentales dépassent les obligations juridiques à cause **des besoins psychologiques des enfants** ; il faut les aider à construire leur identité en leur procurant la sécurité affective et l'épanouissement de ses compétences.

La dimension juridique est neutre impartiale donc il y a un risque d'indifférence quand manque l'empathie et la sollicitude : vulnérabilité de l'enfant à l'absence de gentillesse

Cf. hospitalisme : enfant bien nourri dans les orphelinats mais traité de façon indifférente ne développe pas le goût de vivre. Le phénomène de résilience, de sa capacité à rebondir a été étayé par une attention quelque part

Besoin de la confiance et de la sollicitude sinon attachement à des liens insécures, des conduites d'évitement, des activités autocentrées ou de détresse

Certes la loi gère les abus, les conflits. Ce qui n'est pas toujours facile : faut-il supprimer l'autorité parentale si le parent n'a pas résidé de manière stable avec lui ou a mal pourvu à son éducation et à son entretien ? Mais danger de l'indifférence à ce qui n'entre pas dans la dimension abstraite du droit

Ainsi l'enfant n'est pas uniquement un être rationnel distinct mais un être émotionnel qui réagit de façon passionnelle

Il ne suffit pas de respecter les droits pour reconnaître l'altérité d'êtres vulnérables

Éthique de la sollicitude qui repose sur l'empathie et le souci de la vulnérabilité spécifique d'un être en gestation

Cf. la position intéressante de Cyrulnik en note sur le droit de donner des enfants. Le contre don rétablit une forme d'égalité

## **III questions diverses**

### **a) L'enfant problème : le pacte intergénérationnel**

L'enfant désiré devient un enfant problème

On a beaucoup investi dans la scolarisation, mais on ne se préoccupe pas de l'entrée dans la vie adulte donnant un statut d'activité stable

-D'une part les jeunes qui savent qu'ils vont vivre jusqu'à 80 ans ne sont pas pressés d'entrer dans les contraintes du circuit du travail

-D'autre part les adultes qui occupent des emplois stables ne sont pas pressés de laisser leur place. Ils répugnent à céder leur poste dans la société dans un monde de compétition effrénée. La formation n'est pas assez orientée vers la relève des générations, ce qui correspondrait à une vision holiste de la société où les jeunes sont là pour prendre la place des aînés

Dans le cadre de l'émancipation vers l'individualité vers la jouissance de chacun, les adultes se méfient de la concurrence des jeunes. Il y a comme de la mauvaise foi dans l'admiration de la jeunesse

Les enfants qui ont été traités comme des rois tombent de haut lorsqu'on ne prend pas au sérieux leur apport pour l'avenir

### **b) Protection de l'espace privée**

Droit à protéger son image, lutte contre le harcèlement

-Omniprésence d'internet : par semaine 5h30 7-12ans  
+13h30 13-19 ans

-la liberté a besoin d'un espace privé où elle n'est pas exposée. En même temps les enfants ont besoin de se faire remarquer ; Internet devient un support pour exposer ses photos, ses désirs sexuels.

Se pose la question de l'usage imprudent à cause des traces qui oblitérent l'avenir

Il ne faut pas oublier que les parents peuvent déjà avoir exposé les enfants dans leur enfance = un héritage difficile à porter

D'où le droit à l'oubli (cf. le droit au pardon chez Arendt) afin de pouvoir nouer des liens nouveaux sans avoir une sorte de casier non vierge. Danger du chantage, du harcèlement

Par ailleurs au nom de la liberté d'expression il y a une démocratisation des ragots et on laisse n'importe quelle propagande s'imposer (cf djihadiste)